

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC111245DR13

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5253, intitulée Institut Charles Gerhardt dont le directeur est M. François FAJULA ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. André VIOUX, Professeur, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André VIOUX, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Hubert MUTIN, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert MUTIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Elodie BOURREL, Ingénieur d'Etudes, Responsable gestion.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elodie BOURREL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Lucienne EXCOFFON, Assistant Ingénieur, Responsable Administrative.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucienne EXCOFFON, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Jean-Jacques ROBIN, Professeur, Responsable d'équipe.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques ROBIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Jean-Marc CAMPAGNE, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc CAMPAGNE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Philippe PAPET, Professeur, Responsable d'équipe.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PAPET, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Guillaume MAURIN, Professeur, Responsable d'équipe.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume MAURIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Deborah JONES, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah JONES, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Francesco Di RENZO, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francesco Di RENZO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Annie PRADEL, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie PRADEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Béatrice HOUSSE, Assistant Ingénieur, Gestionnaire.

Article 13

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 14

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2011

François FAJULA